

## HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMEUBLES D'HABITATION \*\*:

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	HONORAIRES TTC
De 0 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 70 000 €	6 000 €
De 70 001 € à 90 000 €	7 000 €
De 90 0001 € à 110 000 €	8 000 €
De 110 001 € à 130 000 €	9 000 €
De 130 001 € à 150 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 170 000 €	11 000 €
De 170 001 € à 200 000 €	12 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	13 000 €
De 250 001 € à 299 999 €	14 000 €
A partir de 300 000 €	5%

\*Charge vendeurs

\*\* Hors VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme et mandat de recherche acquéreur.

## HONORAIRES DE TRANSACTION SUR DES FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES :

7% du prix de vente HT soit 8,4% du prix de vente TTC

## HONORAIRES DE LOCATION TTC

- A la charge du bailleur : 10€/m<sup>2</sup> comprenant honoraires de visite, constitution du dossier, préparation du bail et de l'état des lieux.

- A la charge du locataire : 10€/m<sup>2</sup> comprenant honoraires de visite, constitution du dossier, préparation du bail et de l'état des lieux.

**Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).**

**Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.**